

Carrière :

Impact des RDV de carrière sur les promotions -classe normale-



Depuis le 1^{er} septembre 2017, le changement d'échelon se fait à la même vitesse pour tous, sauf aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons.

A l'échelon 6 et à l'échelon 8, suite aux RDV de carrière de l'année précédente, 30 % des collègues passent un an plus tôt aux 7^e et 9^e échelons : ils auront un « boost » d'un an. Sinon, les passages d'échelon sont automatiques.

Ça se décide quand ?

Les changements d'échelon sont validés par une CAPD, **une fois par an**, en février ou mars. Ils concernent les collègues qui sont promouvables durant l'année scolaire (entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019).

Durées d'échelon dans la classe normale :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 an	1 an	2 ans	2 ans	2,5 ans	3 ou 2a	3 ans	3,5 ou 2,5a	4 ans	4 ans	

Qui bénéficiera du boost ?

A ce jour, les critères qui détermineront les 30 % de collègues qui bénéficieront du boost pour la campagne 2018/2019 ne sont pas encore connus. Chaque DASEN peut fixer ses critères départementaux.

Ce qu'en pense le SE-Unsa :



Avec la mise en place du PPCR, une plus grande équité de traitement existe aujourd'hui. Alors que l'écart pouvait être auparavant de 10 ans pour accéder au 11^{ème} échelon de la classe normale entre 2 collègues entrés en fonction la même année, il est maintenant réduit à 2 ans au maximum. Le barème fera donc l'objet de futures discussions entre l'IA et les représentants des organisations

syndicales. Pour le SE-Unsa, l'appréciation finale issue du RV de carrière doit absolument être pondérée par l'Ancienneté Générale de Service tandis que l'âge de l'agent doit également être pris en compte. Nous vous informerons des résultats des débats concernant le futur barème qui déterminera les heureux élus concernés par les « boosts ».

Mandat adopté au sein du projet syndical du SE-Unsa lors du congrès de Perpignan de 2017 :

« Le SE-Unsa est attaché au statut général de la Fonction publique qui prévoit la prise en compte à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle pour l'avancement. Le SE-Unsa dénonce toute promotion basée essentiellement sur le « mérite » et rappelle son attachement à la prise en compte de l'ancienneté pour les promotions. »



Comment faire parvenir mes infos aux représentants des personnels du SE-Unsa ?

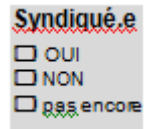
En nous adressant la **fiche de suivi** qui suit ou en la téléchargeant sur notre site <http://sections.se-unsa.org/80> à onglet 1^{er} degré/promotions





Promotions 2018 - 2019

Fiche de suivi à retourner au SE-UNSA, 4 rue Paul Sautai 80000 AMIENS
ou 80 @se-unsa.org



Nom et prénom :
Nom de jeune fille : Date de naissance :

Fonction : Ecole :
Adresse personnelle :
Mail :
Téléphone : Portable :

PE Instit >

Pour les instits devenus PE récemment, bonification éventuelle d'ancienneté à l'intégration dans le corps des PE : ans mois jours

CAS 1

CAS 2

CAS 3

<input type="checkbox"/> Je suis à l'échelon 6 depuis le Report éventuel d'ancienneté *ansmois.....jours	<input type="checkbox"/> Je suis à l'échelon 8 depuis le Report éventuel d'ancienneté *ansmois.....jours	<input type="checkbox"/> Autre Je suis à l'échelon depuis le Report éventuel d'ancienneté *ansmois.....jours
J'ai eu un RV de carrière en 2017/18. En cas de boost ma date de promotion au 7ème est le	J'ai eu un RV de carrière en 2017/18. En cas de boost ma date de promotion au 9ème est le	Ma date de promotion à l'échelon est le
Sans boost ou sans RV de carrière en 2017/18 ma date de promotion est le	Sans boost ou sans RV de carrière en 2017/18 ma date de promotion est le	* Consulter iprof > votre dossier > carrière > corps, grade, échelons puis cliquer sur les flèches noires

Mon AGS (Ancienneté Générale de Service) au 31/08/2018 pour les PE et au 31/12/2018 pour les instituteurs ans mois jours

Si RV de carrière 2017/2018 :

L'appréciation finale (Dasen) du RV de carrière :

Voir sur iprof > les services > SIAE

- J'étais en disponibilité ou en congé parental du au
- J'ai déposé un dossier de **départ à la retraite pour la rentrée 2019**
- Autre renseignement

Pour mémoire, les durées d'échelon qui s'appliquent dorénavant

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 an	1an	2 ans	2 ans	2.5 ans	3 ou 2 a	3 ans	3.5 ou 2.5 a	4 ans	4 ans

Ne rien écrire svp